

Président de séance : Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Marie-Alice ALLENBACH, responsable du CCAS

Date de convocation : 26 février 2026

Lieu de séance : Mairie

APPEL NOMINAL DES MEMBRES DU CCAS

Membres présents :

Marie-Madeleine COUTEAU, Françoise DUPETY, Jean-François GRELIER, Maggy HERICY-ASSELIN (arrivée à 20h25), Joëlle HEROULT, Florence LAMBERT, Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Isabelle LE DEROFF (arrivée à 20h10), Laurence LE PUIL - PITEL,

Membres excusés :

Nathalie DONATIN, Jean-Louis LE CALVE, Célia QUESNEL, Denis STOFFEL

CONSTAT DU QUORUM (AU MOINS 7 MEMBRES PRESENTS)

7 administrateurs sont présents à la séance du 12 mars 2026. Le quorum (7 administrateurs) est donc réuni, et le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que la convocation envoyée le 26 février 2026 aux administrateurs présentait l'ordre du jour de cette réunion. Par rapport à cette convocation, il convient d'ajouter les points suivants :

- Vote du taux de fongibilité des crédits (délibération)
- Subvention de fonctionnement à l'EHPAD Sainte Marie (délibération)
- Dossiers de demande d'aide : 3 dossiers

Aucun administrateur n'ayant de point ajouter à l'ordre du jour, et personne ne s'opposant à l'ajout des points proposés, le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12/02/2026

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que les administrateurs ont pu prendre connaissance du compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 12 février 2026 joint à la convocation.

Aucun administrateur n'ayant de modification à apporter au compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Isabelle LE DEROFF à 20h10.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - DELIBERATION 09/03/2026

Un débat d'orientation budgétaire a eu lieu au sein du Conseil d'Administration du CCAS en date du 08/01/2026 (délibération 01.01.2026).

Exceptionnellement, pour l'année 2026, il a été décidé de procéder au vote du budget avec reprise anticipée des résultats 2025. En effet, étant donné

- D'une part le choix de procéder au vote du budget 2026 avant les élections, du fait des délais de mise en place du nouveau Conseil d'Administration du CCAS qui sont difficilement compatibles avec une obligation de vote du budget avant le 30 avril 2026
- D'autre part une importante panne informatique qui a bloqué les échanges de données avec le Service de Gestion Comptable pendant une quinzaine de jours,

il n'a pas été possible de produire le CFU (Compte Financier Unique) 2025 à temps pour procéder à son adoption ce jour.

Cependant, les résultats provisoires issus des données comptables du CCAS ainsi que des données du SGC Caen ont pu être validés en concertation en date du 19/02/2026 :

RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2025	
Section d'INVESTISSEMENT	
dépenses réalisées	1 844,49 €
recettes réalisées	2 107,00 €
résultat de l'exercice 2025	262,51 €
EXCEDENT reporté de 2024	3 098,78 €
EXCEDENT cumulé en investissement de 2025	3 361,29 €
Section de FONCTIONNEMENT	
dépenses réalisées	53 990,23 €
recettes réalisées	56 254,65 €
résultat de l'exercice 2025	2 264,42 €
EXCEDENT reporté de 2024	7 753,92 €
EXCEDENT cumulé en fonctionnement de 2025	10 018,34 €
Excédent investissement	3 361,29 €
Excédent fonctionnement	10 018,34 €
Résultat cumulé pour 2025	13 379,63 €

Veron, le 19.02.2026

Bon pour accord.

Laetitia LANFRANC de PANTHOU

Vice-Présidente du CCAS



A Caen le 19/02/2026

PP le Comptable du SGC de Caen
accord pour reprise anticipée des résultats



Inspectrice des Finances Publiques

Ces résultats provisoires seront repris définitivement après adoption du CFU 2025 par le Conseil d'Administration lors d'une prochaine séance.

1. Présentation du budget prévisionnel 2026, section d'investissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 930,00	0,00	2 038,29	0,00	2 038,29
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 430,00	0,00	2 538,29	0,00	2 538,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 968,78	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses financières		2 968,78	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 398,78	0,00	4 038,29	0,00	4 038,29

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 398,78	0,00	4 038,29	0,00	4 038,29
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
0,00				

=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				
4 038,29				

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 000,00		677,00	0,00	677,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 000,00		677,00	0,00	677,00

TOTAL	2 300,00	0,00	677,00	0,00	677,00
--------------	-----------------	-------------	---------------	-------------	---------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 361,29
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 038,29
---	-----------------

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 4 038.29 €

2. Présentation du budget prévisionnel 2026, section fonctionnement :

Par rapport au document préparatoire envoyé lors de la convocation à cette séance, il convient d'inverser deux lignes qui ont malencontreusement été échangées :

Pour la ligne 65748 - charges d'intervention pour compte propre - subvention à des organismes privés, il convenait de lire 1 000 € et non 677 € comme indiqué

Pour la ligne 6811 - dotations aux amortissements, il convenait de lire 677 € et non 1 000 € comme indiqué

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		64 163,45	0,00	0,00	70 865,00	0,00	0,00	70 865,00	70 865,00
011	Charges à caractère général (4)	19 003,45	0,00	0,00	24 264,00	0,00	0,00	24 264,00	24 264,00
60632	Fouritures de petit équipement	200,00	0,00		541,00	0,00	0,00	541,00	541,00
611	Contrats de prestations de services	950,00	0,00		1 350,00	0,00	0,00	1 350,00	1 350,00
6156	Maintenance	268,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		3 720,00	0,00	0,00	3 720,00	3 720,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		75,00	0,00	0,00	75,00	75,00
6184	Versements à des organismes de formation	300,00	0,00		1 688,00	0,00	0,00	1 688,00	1 688,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	200,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6188	Autres frais divers	600,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 900,00	0,00		12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6238	Divers	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6245	Transports de personnes extérieures	800,00	0,00		800,00	0,00	0,00	800,00	800,00
6281	Concours divers (cotisations)	135,09	0,00		140,00	0,00	0,00	140,00	140,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	1 850,00	0,00		1 850,00	0,00	0,00	1 850,00	1 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	22 110,00	0,00		22 100,00	0,00		22 100,00	22 100,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	21 000,00	0,00		21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00
64131	Rémunérations	600,00	0,00		710,00	0,00		710,00	710,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	350,00	0,00		260,00	0,00		260,00	260,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70,00	0,00		50,00	0,00		50,00	50,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	90,00	0,00		80,00	0,00		80,00	80,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	22 050,00	0,00	0,00	23 824,00	0,00	0,00	23 824,00	23 824,00
65134	Aides	20 500,00	0,00		20 500,00	0,00	0,00	20 500,00	20 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit prive	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	450,00	0,00		2 324,00	0,00	0,00	2 324,00	2 324,00
65888	Autres	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		63 163,45	0,00	0,00	70 188,00	0,00	0,00	70 188,00	70 188,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		63 163,45	0,00	0,00	70 188,00	0,00	0,00	70 188,00	70 188,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 000,00			677,00	0,00		677,00	677,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 000,00			677,00	0,00		677,00	677,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 000,00			677,00	0,00		677,00	677,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 409,53	0,00	60 846,66	0,00	60 846,66
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 599,53	0,00	1 491,66	0,00	1 491,66
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	1 599,53	0,00	1 491,66	0,00	1 491,66
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	53 650,00	0,00	59 150,00	0,00	59 150,00
7473	Participation départements	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00
74741	Participation communes membres du GFP	53 500,00	0,00	59 000,00	0,00	59 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 160,00	0,00	205,00	0,00	205,00
75888	Autres	1 160,00	0,00	205,00	0,00	205,00
Total des recettes de gestion des services		56 409,53	0,00	60 846,66	0,00	60 846,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		56 409,53	0,00	60 846,66	0,00	60 846,66
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Après intégration du résultat de fonctionnement anticipé de 10 018.34 €, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 70 865 €

La subvention demandée par le CCAS s'élève à 59 000 € ; elle sera votée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident, à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif 2026 par chapitre
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS - DELIBERATION 10/03/2026

L'instruction comptable et budgétaire M57 offre la possibilité au conseil d'administration du CCAS de déléguer à la Présidente et / ou à la Vice-Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, la personne ayant bénéficié de la délégation de compétence informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté par délibération du conseil d'administration du CCAS le 12 octobre 2023 (délibération n°03.10.23), il est proposé d'autoriser dans la limite de 7,5 % maximum les virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exception des dépenses de personnel. Une décision budgétaire modificative ne sera donc obligatoire que pour les virements supérieurs à ce seuil.

Vu l'article L. 5217-10-6 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à procéder dans la limite de 7,5 % maximum à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des dépenses de personnel.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente ou à défaut Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SUBVENTION A L'EHPAD SAINTE MARIE - DELIBERATION 11/03/2026

Depuis 2017, une subvention est versée à la maison de retraite Sainte-Marie, établissement rattaché à la fondation La Miséricorde, à hauteur de 1 000 €, pour le financement des actions d'animation telles que :

- l'abonnement au « Mieux Voir »
- l'achat de jeux de société, livres, ...
- l'organisation du « goûter du CCAS » qui a lieu chaque année en septembre

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention d'un montant de 1 000 € à l'EHPAD Sainte Marie de Verson.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Arrivée de Madame Maggy HERICY-ASSELIN à 20h25.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CCAS - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE POUVOIR

Madame la Vice-Présidente du CCAS se doit de présenter les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil d'Administration dans le cadre des délégations de pouvoir qui lui ont été accordées.

⇒ **DOMICILIATION**

- 1 nouvelle demande

⇒ **AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE :**

Ces décisions concernent des aides alimentaires d'urgence sous forme de tickets CAP millésime 2026 :

- Situation 1 : 310 € * 2 semaines
- Situation 2 : 65 € * 1 semaine

Soit un total de 375 € pour 2 foyers.

La situation des foyers qui renouvellent leur demande d'aide sera étudiée avec les autres dossiers de demande d'aide.

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE - DELIBERATION 12/03/2026

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame A, habitante de Verson, concernant une aide alimentaire.

Après étude de la situation de la famille A, les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- D'accorder une aide alimentaire d'un montant de 220 €uros par semaine pendant 4 semaines.

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE - DELIBERATION 13/03/2026

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Monsieur B, habitant de Verson, concernant une aide alimentaire.

Après étude de la situation de Monsieur B., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- D'accorder une aide financière d'un montant de 65 €uros par semaine pendant 4 semaines.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET / OU ALIMENTAIRE - DELIBERATION 14/03/2026

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame C, habitante de Verson, concernant une aide financière et / ou une aide alimentaire.

Après étude de la situation de Madame C., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- D'accorder une aide alimentaire d'un montant de 65 €uros par semaine pendant 4 semaines.
- D'accorder une aide financière d'un montant de 250 €uros pour la prise en charge partielle du loyer courant.

- D'accorder une aide financière d'un montant de 185 €uros pour la prise en charge de la mutuelle pendant 3 mois.

QUESTIONS DIVERSES

Point 1 - Animations CCAS

La venue du Sensibus est prévue cette année le jeudi 5 novembre au matin, pendant le marché hebdomadaire.

Point 2 - Transport Solidaire

Laetitia LANFRANC de PANTHOU informe les administrateurs de la tenue le 5 mars dernier de la réunion bilan annuel du Transport Solidaire, avec les transporteurs bénévoles. Ces derniers sont actuellement au nombre de 7. Les échanges ont pu démontrer la grande satisfaction des usagers vis-à-vis de ce dispositif.

Point 3 - Visites de convivialité seniors - Services civiques solidarité seniors Unis-Cité

Les deux jeunes en service civique solidarité seniors sur le territoire de la commune ont déjà mené 25 visites de seniors depuis leur installation en novembre dernier, ainsi que 17 visites dans les communes environnantes. Elles sont dynamiques et très satisfaites du déroulement de leur mission auprès des seniors.

Point 4 - modifications RH au sein du CCAS

Marie-Alice ALLENBACH informe les administrateurs qu'elle a déposé une demande de disponibilité à compter du 30/04/2026. Elle sera remplacée dans ses fonctions au CCAS par Virginie GOUBIN.

Point 5 - Questions

Aucun administrateur n'a de question ou de remarque à formuler.

Point 6 - date(s) prochain(s) CCAS

La date du prochain CCAS n'est pas fixée à ce jour, étant donné la nécessité de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs suite aux élections municipales qui auront lieu ce weekend.

Le renouvellement du Conseil d'Administration doit impérativement se faire dans un délai de deux mois à compter de l'installation du nouveau Conseil Municipal, soit le 20 mai au plus tard.

Selon l'avancement de la procédure, il est prévu de procéder à l'installation du nouveau Conseil d'Administration le jeudi 30 avril 2026.

La séance est levée à 21h00.

La Vice-Présidente du CCAS
Laetitia LANFRANC de PANTHOU

